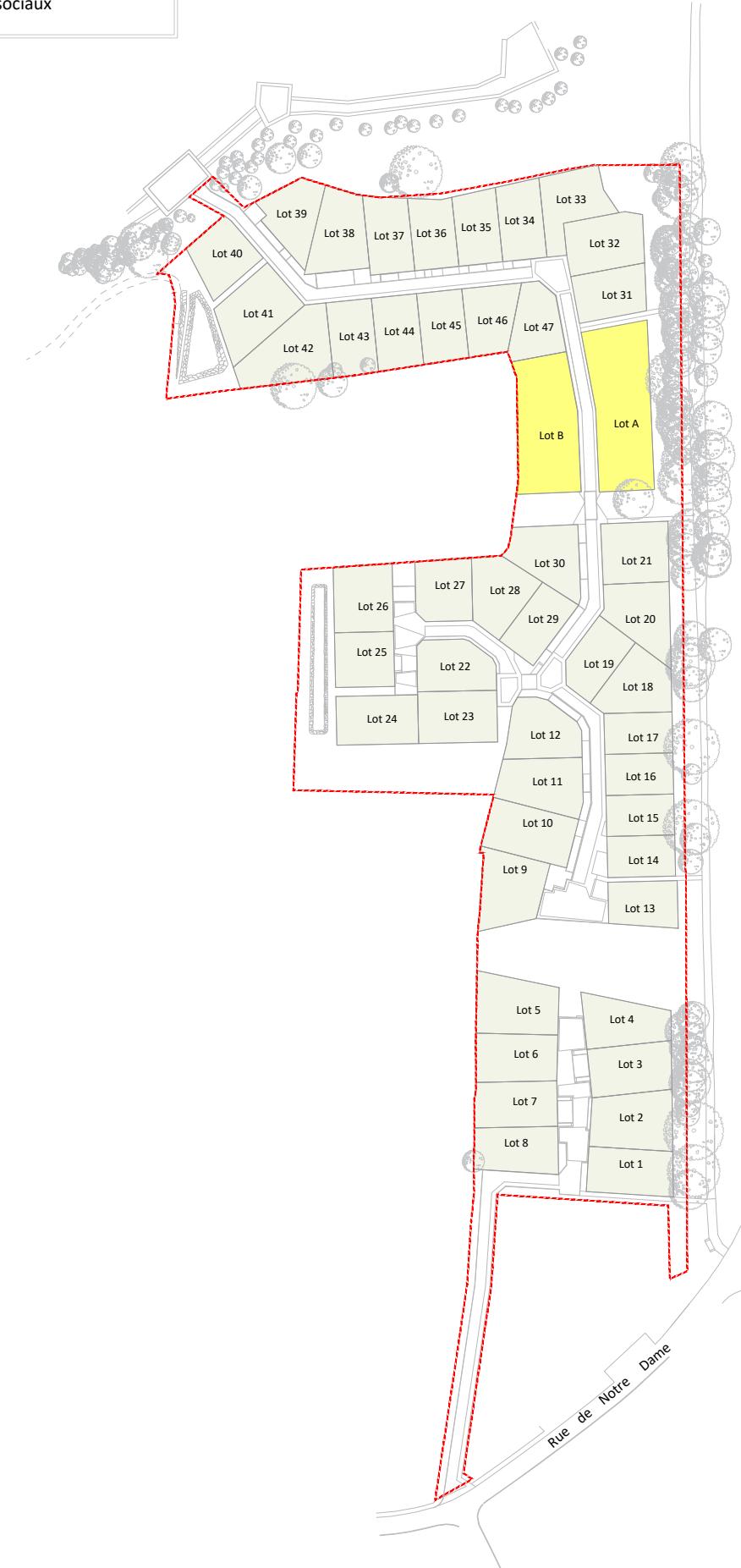


Plan de localisation et type de lot
(sans échelle)

Lots libres
Lots sociaux



MAÎTRE D'OUVRAGE



Le Bosquet
des Sources
Treillières

SNC LE BOSQUET DES SOURCES
10 Rue Jean Moulin
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02.40.25.75.25

TREILLIERES (44119)
Département de la Loire-Atlantique

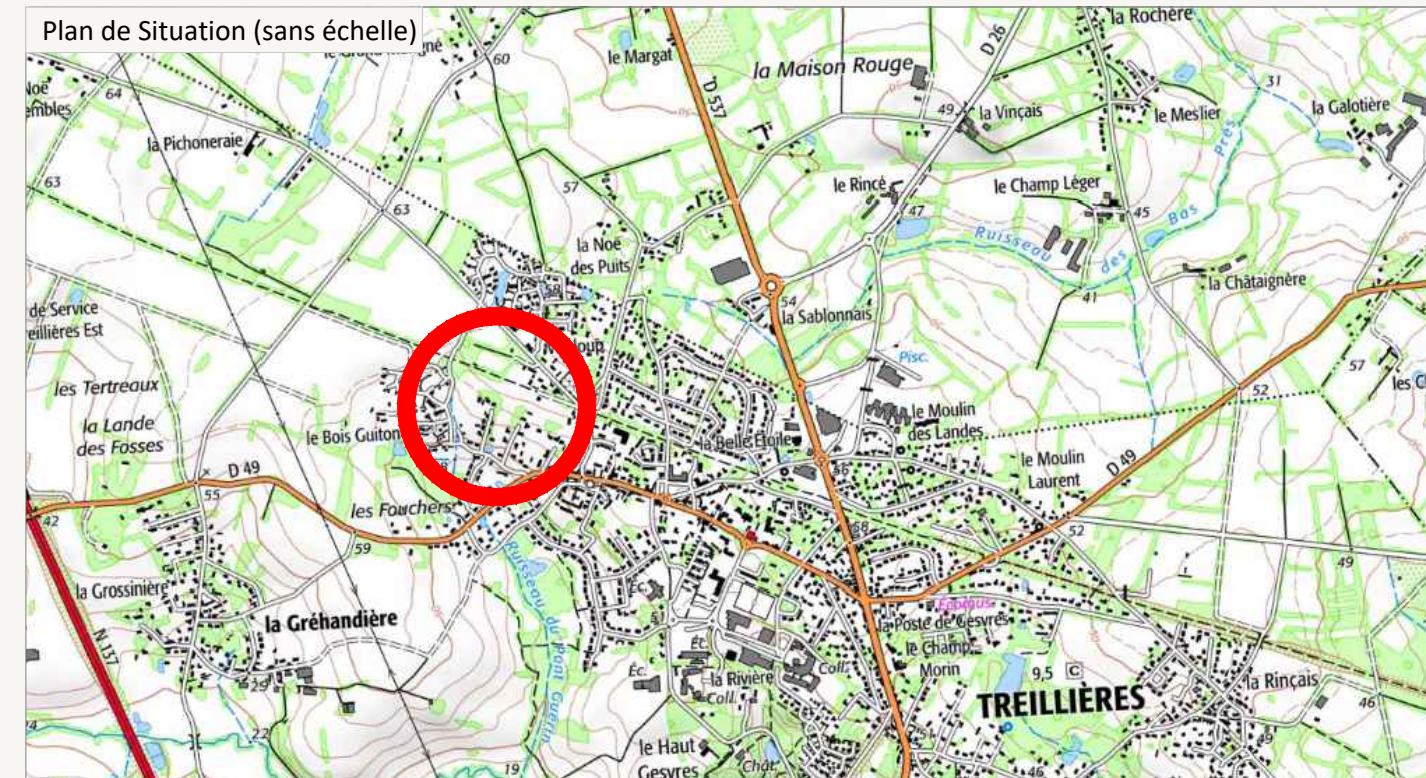
"LE BOSQUET DES SOURCES T2"
(ZAC de VIRELOUP T4)

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

TRANCHE 2

Lot n°14

Surface	301 m ²
Surface plancher maxi.	180 m ²
Surface imperméabilisée maxi.	180 m ²
Emprise au sol max.	40%
Cadastre	Section ZP
Servitude	NON
Dossier	19191-PdV-Tranche2



ARCHITECTES & URBANISTES

Dominique DUBOIS
Architecte Urbaniste

Dominique DUBOIS
13 Allée Guillaume Dupuytren
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél : 06 19 42 22 63
ddubois.archi@gmail.com

MAÎTRISE D'OEUVRE & GÉOMÈTRE - EXPERT

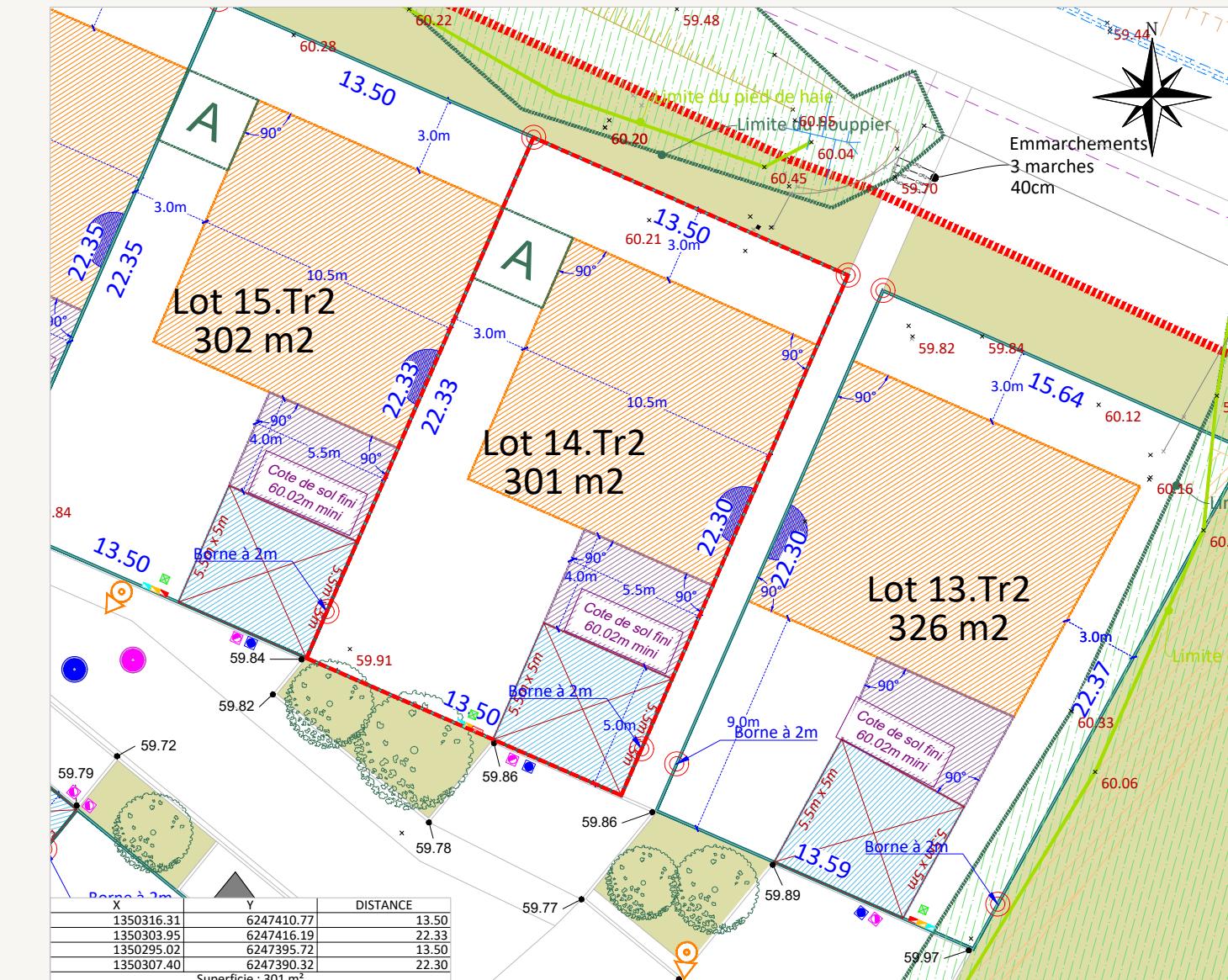
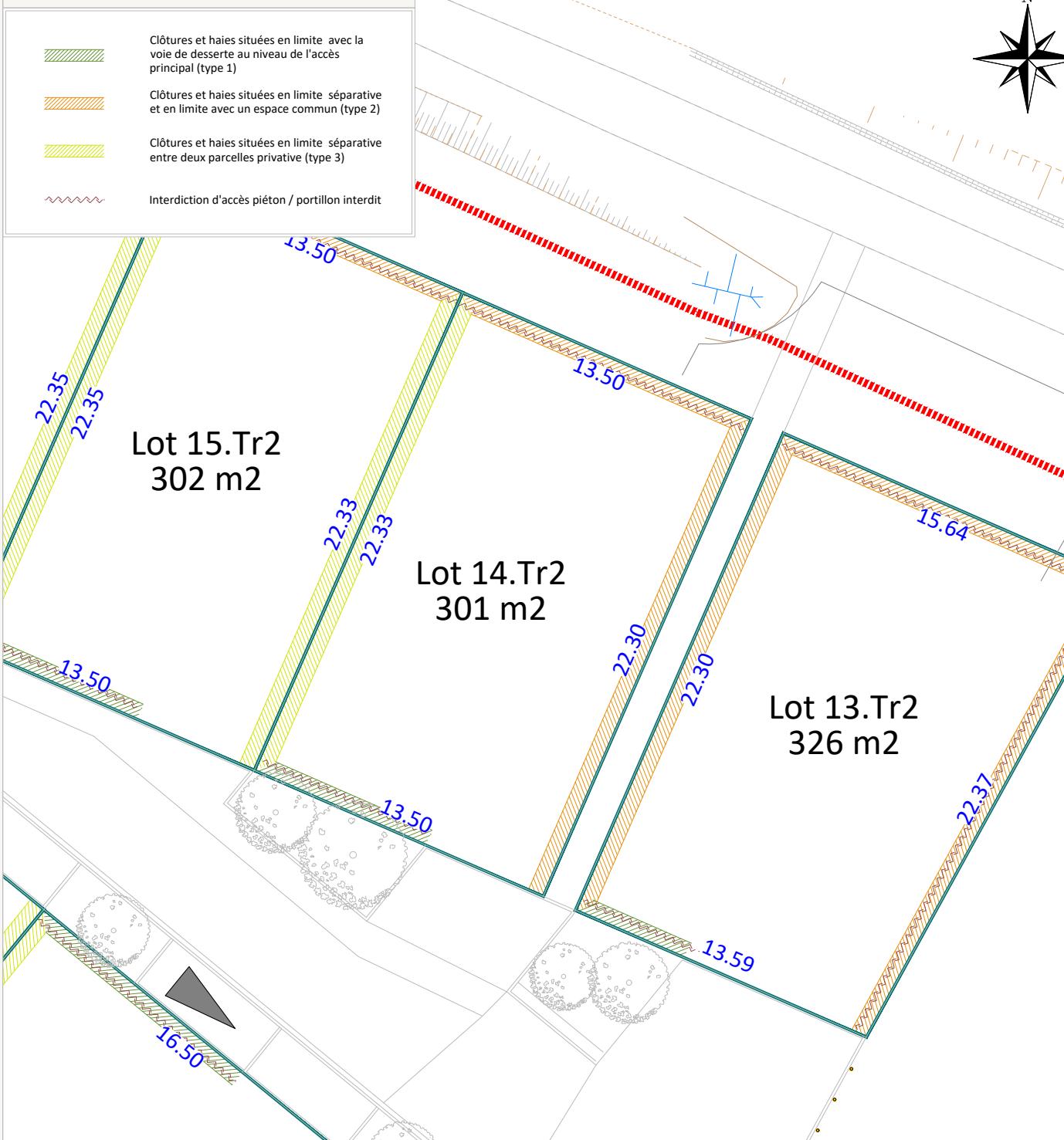
AGEIS

AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Plan des haies et clôtures (échelle: 1/250)



Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Rattachement altimétrique: IGN69

Fil d'eau E.U :

LEGENDE		
Périmètre du lot	32.83 Cote terrain naturel	[Icon: Blue square]
Espace vert	32.83 Altitude voirie	[Icon: Blue circle]
Zone constructible où la hauteur de la construction principale ou secondaire est limitée à du R+1 ou R+comble	32.83 Altitude noue	[Icon: Blue square with dot]
Zone constructible où la hauteur de la construction principale ou secondaire est limitée à du RDC	Tabouret / regard de branchement EP	[Icon: Blue circle with dot]
Assiette de la servitude de passage en tréfonds d'une canalisation EU	Tabouret / regard de branchement EU	[Icon: Magenta circle with dot]
Zone constructible uniquement pour un éventuel carport	Grille EP	[Icon: Yellow grid]
Emplacement obligatoire pour l'implantation de l'annexe non-accolée si celle-ci est réalisée en dehors des zones constructibles.	Coffret AEP / Gaz / BT / Télécom	[Icon: Yellow box with red cross]
Potelets (position et nombre indicatifs)	Cote de sol fini minimum à respecter	[Icon: Blue arrow pointing down]
	Poste transformateur EDF	[Icon: Red square with white cross]
	Stationnement visiteur en longitudinal / en bataille sans ou avec chasse roue en bois	[Icon: Grey triangle]
	Parking privés et accès véhicule de lots position obligatoire (5,5m x 5m)	[Icon: Red square with diagonal line]
	Aire d'apport volontaire des bacs pour les lots concernés	[Icon: Red diamond with diagonal line]

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Écoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- La côte de sol fini minimum correspond à la côte altimétrique NGF du sol intérieur fini de la construction, revêtements compris
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le borrage définitif des lots.
- Votre projet de construction (habitation + annexes) devra s'implanter au niveau des zones constructibles définies graphiquement sur le lot tout en s'assurant qu'il ne dépasse pas l'emprise au sol maximum allouée à la parcelle conformément à l'article 1AUz2.1 du PLUi